

Affaire n°42/2079 : Renaturation des hauts, de certains espaces urbains et de l'arrière plage des Jardins de la plage : Approbation du plan de financement prévisionnel.

Direction Générale des Services Techniques

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante l'importance de la préservation de l'environnement, du maintien de la biodiversité et de l'amélioration du cadre de vie sur le territoire communal.

La Ville de Saint-Pierre dispose en effet d'espaces littoraux fragiles, notamment les hauts et les arrière-plages, soumis à une forte fréquentation, à l'érosion, à la prolifération d'espèces invasives et à une dégradation des sols.

Certains espaces urbains présentent également un besoin de renaturation afin d'améliorer leur résilience écologique et leur qualité environnementale.

Afin de mettre en œuvre ce programme, la Ville de Saint-Pierre a conclu un Contrat de Prestations Intégrées (CPI) avec la Société Publique Locale Écologie et Développement Durable des Espaces Naturels (SPL EDDEN), dont elle est actionnaire.

L'objectif du présent contrat est de traiter globalement plus de 10 hectares d'espaces à renaturer, avec la plantation de près de 100 000 plants dont 50 000 arbres et arbustes, et 50 000 plantes à fleurs et herbacées.

Ce contrat conclu pour une durée de TROIS (03) ANS, incluant la gestion et la garantie de maturité des plantations d'un montant prévisionnel de 2 780 000 € HT (3 016 300 € TTC), vise à restaurer les zones littorales, certains espaces urbains, les corridors aux abords du Centre-Ville et les sites des hauts – Domaine Vidot.

Cette opération est éligible au financement de l'Etat dans le cadre du FONDS VERT 2025, au titre de l'axe 2: « Adapter les territoires au changement climatique », conformément au cahier d'accompagnement "Renaturation des villes et des villages".

Dès lors, le plan de financement prévisionnel global de l'opération s'articule de la manière suivante:

DEPENSES	MONTANT HT	MONTANT TTC	RECETTES	MONTANT
Dépenses éligibles FONDS VERT			FONDS VERT (HT) (80% dépenses éligibles)	1 187 200,00 €
SITE 1 – JARDINS DE LA PLAGE	418 000,00 €	453 530,00 €	Fonds propres Commune (HT)	1 501 082,24 €
SITE 2 – BOULEVARD BANK (hors rond-point)	369 000,00 €	400 365,00 €	Différence entre FCTVA et TVA	230 717,76 €
SITE 3 – RONDS-POINTS, SITES PUBLICS	697 000,00 €	756 245,00 €		
TOTAL Dépenses éligibles	1 484 000,00€	1 610 140,00€		
Dépenses non-éligibles FONDS VERT				
Communication et sensibilisation	150 000,00 €	162 750,00 €		
SITE 4 – DOMAINE VIDOT	1 146 000,00 €	1 243 410,00 €		
Provision pour Aléas (5%)	139 000,00 €	150 815,00 €		
TOTAL Dépenses non éligibles	1 435 000,00€	1 556 975,00€		
TOTAL DEPENSES	2 919 000,00 €	3 167 115,00 €	TOTAL RECETTES	2 919 000,00 €

Le montant de la subvention Fonds Vert est estimé à 80 % des dépenses éligibles concernant les travaux de renaturation des sites 1, 2 et 3, soit un montant de 1 187 200,00€ HT.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20251022-42-2079-DE
Date de télétransmission : 27/10/2025
Date de réception préfecture : 27/10/2025

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'APPROUVER**, le plan de financement prévisionnel de l'opération de renaturation susmentionnée,
- **DE SOLLICITER L'ETAT** au titre du **FONDS VERT 2025** dans le cadre de l'axe 2 : « Adapter les territoires au changement climatique », conformément au cahier d'accompagnement « Renaturation des villes et des villages »,
- **DE VALIDER**, la participation financière prévisionnelle de la Ville de Saint-Pierre à hauteur de 1 501 082,24 € HT,
- **DE S'ENGAGER**, à prendre en charge le différentiel entre les subventions réellement perçues et celles sollicitées,
- **D'AUTORISER**, lui, l'élu délégué, le Directeur Général des Services ou toute personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences à **SIGNER**, sur le fondement des conditions qui sont exposées ci-avant et dans la limite des crédits inscrits au budget, les documents se rapportant à cette affaire.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION